

AVIS AU PUBLIC

**Arrêté préfectoral portant annulation de l'arrêté préfectoral
n° 2023-EP-11-IC du 27 janvier 2023 portant ouverture d'une enquête publique
relative à la demande de permis de construire déposée par la Société SAS
URBA 17
en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol
sur le territoire de la commune de Cheppes-la-Prairie.**

Le Préfet de la Marne informe le public que l'enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Cheppes-la-Prairie, déposée par la société URBA 117, prévue du vendredi 24 février 2023 au lundi 27 mars 2023, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Cette annulation est nécessaire du fait de l'impossibilité pour le commissaire-enquêteur d'animer la conduite de l'enquête.

Châlons-en-Champagne, le **20 FEV. 2023**

Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef du Service environnement



Flavien VAILLE